

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE TOULOUGES 66350DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION N° 2024/06/03

SEANCE DU 19 JUIIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président.

Date de la convocation : 03/06/2024	Présents : Mmes Béatrice BAILLEUL, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Ginette SZEMBEL, Muriel REAL, Laurette NARANJO, Sandrine BOUILS Mrs Serge CIVIL, Michel PLAZA, Pierre DEMONTE
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 9 Votants : 8	Absents excusés ayant donné procuration : Nicolas BARTHE procuration Serge CIVIL, Isabelle OSTERSTOCK-TOURNAIRE procuration Michel PLAZA, Florian GUZDEK procuration Sandrine BOUILS, Sylvie VENTURA procuration Laurette NARANJO, Pascale MICHEL procuration Aurélie PASTOR BARNEOUD Absents : Patrice PASTOU, Pascal BLASCO, Raymonde BRESSON

Création d'emplois d'agents contractuels temporaires de Droit Public pour Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA)

Monsieur le Président du CCAS, expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Aussi, dans le cadre d'un Accroissement Saisonnier d'Activité, il est proposé au Conseil d'Administration de créer les emplois d'agents contractuels temporaire de Droit Public suivants et d'en autoriser les recrutements :

Service d'Aide à Domicile :

- o 11 emplois d'aide à domicile du 01/07/2024 au 31/12/2024 avec une rémunération correspondant au grade de catégorie C d'Agent social au 1er échelon (Indice brut 367 Indice majoré 366) :
 - 1 en 30/35ème
 - 1 en 25/35ème
 - 2 en 21/35ème
 - 7 en 28/35ème
- o 3 emplois d'aide à domicile du 01/07/2024 au 31/08/2024 avec une rémunération correspondant au grade de catégorie C d'Agent social au 1er échelon (Indice brut 367 Indice majoré 366) en 28/35ème

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité

AUTORISE les recrutements d'agents contractuels selon les caractéristiques énoncées ci-dessus
DIT que les crédits sont prévus au budget ;

PRECISE que ces dispositions prendront effet à la date du présent conseil d'administration.

Fait à Toulouges le 20 juin 2024

Le Président du CCAS,
Nicolas BARTHE



PREFECTURE des PYRENEES-ORIENTALES
 27 JUIIN 2024
 COURRIER

Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 28/06/2024